

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 14 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 7 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme GRANGEON à Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusées:**

Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG, Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Conseillers en exercice : 27**

**Conseillers présents : 20**

**Conseillers votants : 24**

**Pour : 24**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3 – CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

La Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) a pour missions d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, la sauvegarde et l'utilisation de véhicules d'époque.

Elle a créé le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque » pour distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant des animations dédiées aux véhicules d'époque.

La Ville de Blaye s'inscrit pleinement dans cette démarche et considère l'accueil de véhicules anciens comme une opportunité de faire connaître son territoire au grand public.

Les conditions d'éligibilité au label sont notamment :

- Identifier un parking : l'espace herbeux entre la paillette de la salle Livemeuf et le château des Rudel est le lieu idéal pour permettre le stationnement et l'exposition de véhicules de collection
- Attribuer une autorisation de regroupement aux clubs demandeurs
- Faciliter l'accueil des randonnées touristiques
- Éditer un document d'information touristique.

Afin d'obtenir le label « Ville d'accueil des véhicules d'époque », la ville de Blaye doit signer une convention avec la FFVE, définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

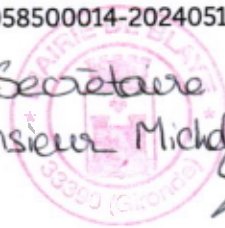
La commission n°2 (Culture / Tourisme/ Unesco/ Jumelages/ Animation Patrimoniale) s'est réunie le 2 mai 2024 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 21/05/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20240514-72960-CC-1-1**

Le Secrétaire de Séance  
Monsieur Michel EYMAS



Pour le Maire empêché,  
Monsieur Denis BALDES